

Soutenez notre action : adhérez à l'Association Française d'Information sur la Parurésie

L'AFIP, c'est quoi ?

C'est une association de parurétiques qui s'est constituée à l'issue du premier atelier de désensibilisation français (Lyon 2008) au vu des résultats bénéfiques étonnants apportés aux participants.

L'AFIP, pourquoi ?

Ses buts sont d'organiser d'autres ateliers en France (si possible trois par an), de permettre aux participants aux ateliers de se retrouver régulièrement pour poursuivre le travail, de faciliter l'accès des parurétiques à ces ateliers, d'informer le monde de la médecine et de la psychologie sur cette phobie sociale qui loin d'être rare, est curieusement inconnue des professionnels. L'ensemble des buts de l'AFIP est explicité dans les statuts de l'association <http://www.paruresie.fr/documents/statutsAFIP.pdf>

L'AFIP, comment ?

Pour réaliser ses objectifs, l'AFIP a besoin de bonnes volontés et de sous. Nous ne reculons devant rien, nous vous demandons les deux ! Si vous pouvez apporter de l'aide à l'association pour la rédaction de fiches techniques, pour l'apport d'informations aux parurétiques (en mettant en ligne votre propre histoire, par exemple), pour la gestion du site, contactez-nous à president@paruresie.fr.

Pour les sous, la cotisation 2011 est fixée à **20 euros**, pour permettre au plus grand nombre de nous rejoindre. Nous incitons ceux qui le peuvent à soutenir plus avant notre action, par un **don complémentaire de 20, 40, 60, 80 euros**, ou tout autre montant à leur convenance. Vos dons sont partiellement déductibles de vos impôts.

Merci pour l'association, VOTRE association ...

Nom : *

Prénom : *

Email : *

Adresse :

N° de téléphone :

J'adhère à l'Association Française d'Information sur la Parurésie pour l'année 2011, et je verse ma cotisation de 20 euros. Je recevrais en retour (délai quelques semaines) une carte de membre nominative (au verso, il y aura un court texte expliquant ce qu'est la parurésie : cette carte pourra vous être utile pour expliquer votre trouble à votre entourage ou pour faciliter l'usage des toilettes handicapés en cas de nécessité absolue).

De plus, je soutiens l'action de l'AFIP en versant un don complémentaire de :

20 euros

40 euros

60 euros

80 euros

autre montant

J'envoie le chèque de la cotisation (+ dons) à l'ordre de l'AFIP, à l'adresse suivante :

AFIP, c/o Olivier Matrot, - 21 avenue Pauliani - ESPLANADE PAULIANI SUD - 06000 Nice